

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 788 chargent NT. Charbonnel, payeur de reclasse, du service de la trésorerie, par intérim, en l'absence de M. Savary, trésorier-payeur.

n° 788

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 août 1950

Numéro JO  
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro  
30 août 1950

### VISAS

Lo Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 2 avril 1949 émanant du Ministère de la France d'outre-mer. désignant M. Savary (Alfred), trésorier-payeur de la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté du 25 juin 1948 portant renouvellement du détachement de M. Charbonnel (Claude) pour exercer les fonctions de fondé de pouvoirs du trésorier-payeur

**Vu** la décision n° 603 du 7 juin 1950 accordant un congé administratif de six mois à M. Savary,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — M. Charbonnel (Claude), payeur de 1<sup>re</sup> classe, premier fondé de pouvoir de la Trésorerie, est chargé d'assurer le service de la Trésorerie pendant l'absence de M. Savary, trésorier-payeur, titulaire d'un congé administratif de six mois.

#### Art. 2

—La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur. N. SADOUL.**